

Préfecture de l'Isère
Direction des relations avec les Collectivités
Bureau du droit des sols et de l'animation juridique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PLAN DE SERVITUDES AERONAUTIQUES DE DEGAGEMENT POUR L'AERODROME GRENOBLE-LE VERSOUD

Communes de Bernin, Biviers, Domène, Gières, La Combe-de-Lancey, Le Versoud, Meylan, Montbonnot-Saint-Martin, Muriannette, Revel, Sainte-Agnès, Saint-Ismier, Saint-Jean-le-Vieux, Saint-Martin-d'Uriage, Saint-Mury-Monteymond, Saint-Nazaire-les-Eymes, Venon, Villard-Bonnot.

Par arrêté préfectoral du 26 avril 2016, une enquête publique sur le projet susvisé est prescrite, sur les communes mentionnées ci-dessus. Ce projet est présenté par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) – Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Centre-Est.

Cette enquête d'une durée de 22 jours consécutifs se déroulera du mardi 17 mai 2016 au mardi 7 juin 2016.

Ce plan de servitudes aéronautiques sera approuvé et rendu exécutoire par décret en Conseil d'État, à moins que les conclusions du rapport d'enquête, les avis des services et les collectivités publiques intéressées ne soient favorables, auquel cas il est statué par arrêté du ministre chargé de l'aviation civile, en accord s'il y a lieu avec le ministre des armées.

Monsieur Alain CHEMARIN, ingénieur retraité est désigné en tant que commissaire enquêteur titulaire, son suppléant est M. Etienne Boissy, technicien de l'équipement retraité.

Toutes observations pourront être adressées au commissaire enquêteur par écrit en mairie de Le Versoud, siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête prescrite, le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre, sont déposés en mairies de Le Versoud (siège de l'enquête), Domène, Saint-Ismier et Villard-Bonnot.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations, propositions et contre-propositions directement sur les registres d'enquête publique ouverts à cet effet en mairies de Le Versoud, Domène, Saint-Ismier et Villard-Bonnot. Elles peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur domicilié pour la circonstance en mairie de Le Versoud (siège de l'enquête) lequel les annexera au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations :

- le mardi 17 mai 2016 de 10 h à 12 h en mairie de Le Versoud
- le lundi 23 mai 2016 de 14 h 30 à 17 h 30 en mairie de Saint-Ismier
- le samedi 28 mai 2016 de 9 h à 12 h en mairie de Villard-Bonnot
- le jeudi 2 juin 2016 de 9 h à 12 h en mairie de Domène
- le mardi 7 juin 2016 de 15 h à 17 h 30 en mairie de Le Versoud

Pour information, les jours et heures connus d'ouverture de la mairie au public sont :

- commune de Domène : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h – 13 h 30 à 17 h 30 ; le vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 00 – le samedi (uniquement les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois) de 8 h 30 à 12 h
- commune de Saint-Ismier : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14 h à 17h30
- commune de Villard-Bonnot : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 00 ; le samedi de 9 h à 12 h (état civil uniquement)
- commune de Le Versoud : du lundi au vendredi de 8 h 30 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 – le samedi de 9 h à 12 h

L'avis au public, puis le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont publiés sur le site internet de la préfecture de l'Isère.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra ses rapports ainsi que ses conclusions motivées au Préfet de l'Isère, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public en mairies de Le Versoud, Domène, Saint-Ismier, Villard-Bonnot ainsi qu'en préfecture (DRC / bureau du droit des sols et de l'animation juridique), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.